Appel à intérêt pour une implantation sur la parcelle 395/1914 au sein de la zone d'activités économiques (ZAE) régionale à Echternach.

Le syndicat intercommunal pour la création, l'aménagement, la promotion et l'exploitation d'une zone d'activités économiques à caractère régional dans le canton d'Echternach S.I.A.E.E., avec le soutien du Ministère de l'Économie, fait appel aux entreprises intéressées à venir s'implanter sur la parcelle 395/1914 dans la Z.A.E. régionale à Echternach, section C de la Sainte-Croix, au lieudit « Rue Martin Maas ». Il est à remarquer que la précitée parcelle cadastrale n°395/1914 doit encore faire l'objet de mesures compensatoires visées par la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, et qu'elle n'est en conséquence pas encore disponible immédiatement. L'exécution des précitées mesures pourrait, sans engagement aucun de la part du syndicat SIAEE, être finalisée au plus tôt pour le mois d'octobre 2025.

Le terrain sera mis à disposition par le SIAEE sous la forme de droits de superficie sur une période de 30 ans, renouvelables sous certaines conditions, et dont les indemnités financières à payer seront fixées dès l'élaboration d'un avant-projet détaillé permettant d'identifier les coûts d'aménagement et de fonctionnement réels.

Pour ce qui est des activités éligibles, le PAG de la commune d'Echternach autorise principalement des activités industrielles légères, artisanales, de commerce de gros, de transport ou de logistique.

Accessoirement seront autorisées les activités de commerce de détail, limitées à 2.000 m^2 de surface construite brute par immeuble bâti, s'il est directement lié aux activités artisanales exercées sur place, ainsi que les activités de prestations de services commerciaux ou artisanaux limitées à 3.500 m^2 de surface construite brute par immeuble bâti, si elles sont liées aux activités de la zone concernée. Ces activités doivent être accessoires à l'activité principale.

Les fonctions exclusivement administratives, respectivement du secteur tertiaire, sont proscrites.

Le formulaire d'inscription en vue de la présélection des entreprises candidates peut être téléchargé sur le site Internet de la Commune d'Echternach https://echternach.lu/appel-a-interet-zae/

Pour toute question d'ordre technique ou administrative, veuillez contacter Monsieur Schmalen Joël (Joel.Schmalen@echternach.lu) ou Monsieur Glesener Laurent (Laurent.Glesener@echternach.lu).

La date limite de candidature est fixée au 30 septembre 2025 à minuit.

Seuls les dossiers de candidatures à l'appel d'intérêt complets seront considérés. S'il le souhaite, le SIAEE peut choisir de contacter une entreprise pour lui demander de fournir les informations manquantes à son dossier si celui-ci est incomplet, avec un délai maximum de 7 jours pour l'envoi des éléments complémentaires.

La présélection des entreprises se fera à travers une grille d'évaluation sur base de critères prédéfinis ayant trait à des aspects économiques (création d'emplois locaux, solidité financière du projet, capacité financière de l'entreprise, etc.), sociaux (ancrage local avec une capacité à collaborer avec les entreprises locales, qualité de vie et bien-être des employés, etc.) et environnementaux (gestion des ressources, avec une attention particulière à l'utilisation rationnelle du sol/densification des constructions, économie circulaire, etc.).

Les entreprises présélectionnées seront ensuite invitées à remplir un formulaire de demande d'implantation officiel qui donnera lieu à un avis de la part du ministère de l'Économie et une décision définitive du comité du syndicat quant à l'implantation de l'entreprise candidate, suite à quoi un contrat de concession d'un droit de superficie pourra être signé devant notaire et permettre le démarrage du projet de construction de l'entreprise intéressée.

Le SIAEE se réserve expressément le droit de mettre fin à tout moment au présent appel à intérêt, notamment en cas de projets économiques jugés insatisfaisants par le SIAEE, ce que tout intéressé participant au présent appel accepte et reconnait inconditionnellement. La responsabilité du SIAEE ne saurait, sous quelconque aspect, être mise en cause en cas d'arrêt du présent appel à intérêt.

Le bureau du S.I.A.E.E.

ANNEXE À LA DEMANDE DE TERRAIN EN ZONE D'ACTIVITÉ

Extrait : Géoportail

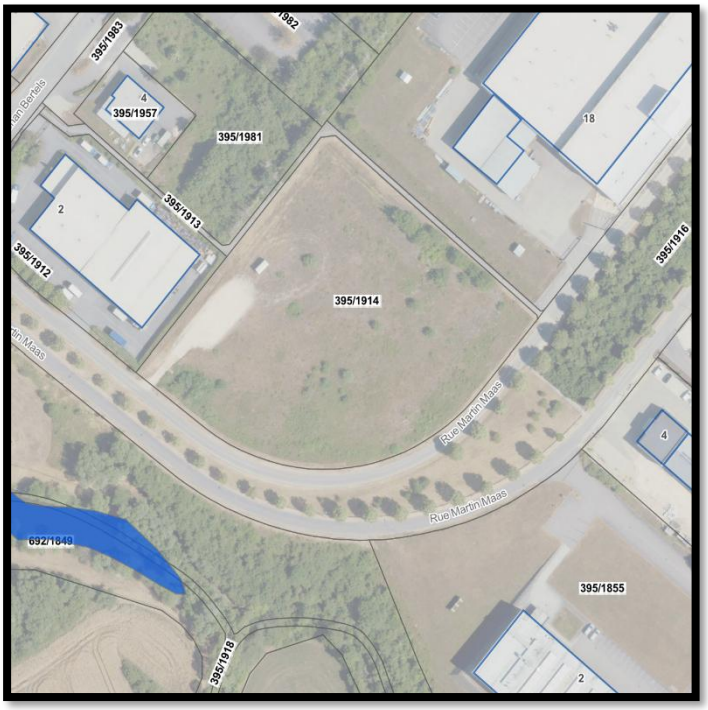

395/1914
Commune : ECHTERNACH
Section : C de la SAINTE CROIX
Numéro cadastral : 395/1914
Contenance : 1ha 09a 94ca
Lieudit : Rue Martin Maas

Extrait : PAG

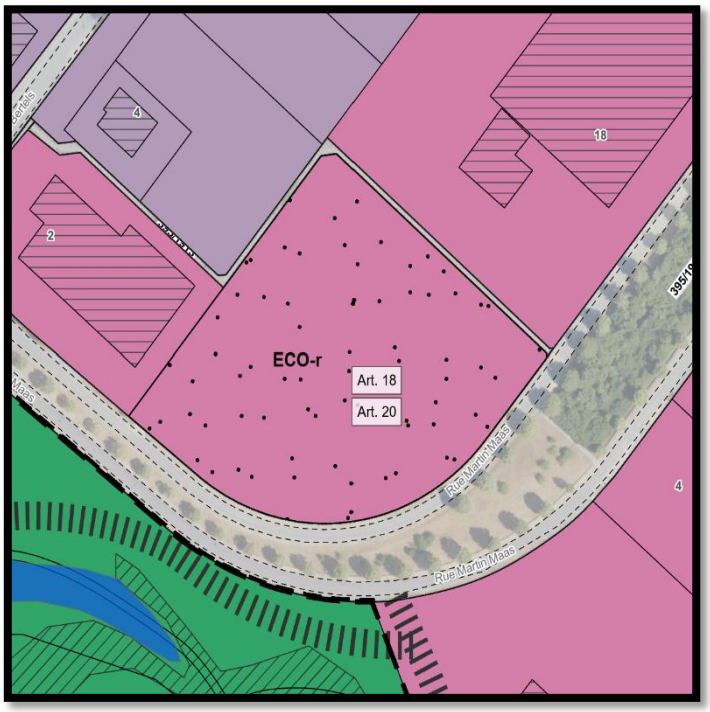

Lien Plan d'aménagement général : Zone PAG : ECO – R

https://echternach.lu/citoyens/urbanisme/pag-plan-damenagement-general/